

Certifiée exécutoire et transmise en Préfecture le 13/10/2025 026-212600423-20251007-D202541-DE Mise en ligne sur le site internet le 13/10/2025

2025/

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEAUVALLON

# SEANCE DU 7 OCTOBRE 2025 DELIBERATION N° D 2025-41

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 octobre à 18H30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, dans la Salle du Conseil, après convocations légales adressées le 2 octobre, sous la direction de Monsieur Bernard RIPOCHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Etaient présents : 16

Votants: 17

Secrétaire de séance : M. Thierry GARNIER

**ETAIENT PRESENTS:** 

Maire M. RIPOCHE

Adjointes MMES HAMET et RAMERINI

Adjoints MM. DURET, CHATELET et REVOL

Conseillères Municipales MMES DE ALMEIDA, CHALEYAT, GREGOIRE et ROBERT

Conseillers Municipaux MM. BENISTANT, CAYRAT, GARNIER, MORIN, SANNIER et

**STEVENIN** 

ABSENT EXCUSE:

MME ROCHE a donné pouvoir à M. MORIN

ABSENT NON EXCUSÉ: MME CHANTRE

D 2025-41 – Approbation de la Décision Modificative n°1 du Budget principal de 2025

Vu le Budget Primitif 2025;

Vu la Décision de Virements de crédits n°1-2025 du Budget principal ;

Considérant les réalisations des crédits en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement comme en section d'investissement ;

Il est nécessaire de procéder à des rajustements de crédits budgétaires en section de fonctionnement et d'investissement, comme précisé, ci-dessous :

-

 $\mathbb{H}$ 

10 П

ш 111

# 2025/

Désignation	Dépen	ses (1)	Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60611 : Fournitures non stockables - Eau et assainissement	0.00 €	6 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-611 : Contrats de prestations de services	0.00 €	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61551 : Entretien et réparations sur matériel roulant	0.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6156 : Maintenance	0.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6283 : Frais de nettoyage des locaux	0.00 €	80.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	10 780.00 €	0.00 €	0.00€
D-023 : Virement à la section d'investissement	14 000.00 €	0.00€	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	14 000.00 €	0.00€	0.00 €	0.00€
D-6811 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00€
D-6541 : Créances admises en non-valeur	0.00 €	10.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65811 : Droits d'utilisation - Informatique en nuage	0.00 €	210.00€	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00€	220.00€	0.00€	0.00€
Total FONCTIONNEMENT	14 000.00 €	14 000.00 €	0.00 €	0.00€

INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	14 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	14 000.00 €	0.00€
R-281351 : Amort. install générales des constructions - Bâtiments publics	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 400.00 €
R-28152 : Amort. installations de voirie	0.00 €	0.00 €	0.00 €	100.00 €
R-2815738 : Amort, autre matériel et outillage de voirie	0.00 €	0.00 €	0.00 €	100.00 €
R-28158 : Amort. autres installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	120.00 €
R-28188 : Amort. autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	280.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00€	3 000.00 €
D-13251 : Subv. non transf. GFP de rattachement	0.00 €	165 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-1328: Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2315 : Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	285 000.00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	265 000.00 €	0.00 €	265 000.00 €
D-21351 : Install générales des constructions - Bâtiments publics	0.00 €	2 100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques	13 100.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21838 : Autre matériel informatique	0.00 €	100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21848 : Autres matériels de bureau et mobiliers	100.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	13 200.00 €	2 200.00 €	0.00 €	0.00 €



#### Certifiée exécutoire et transmise en Préfecture le 13/10/2025 026-212600423-20251007-D202541-DE Mise en ligne sur le site internet le 13/10/2025

### 2025/

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-4581101 : Opération pour compte de tiers n°101 Eclairage public	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 4581101 : Opération pour compte de tiers n *101 Eclairage public	0.00€	100 000.00 €	0.00 €	0.00€
D-4581102 : Opération pour compte de tiers n° 102 - Eaux pluviales	0.00 €	165 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 4581102 : Opération pour compte de tiers n *102 - Eaux pluviales	0.00€	165 000.00 €	0.00 €	0.00€
R-4582101 : Opération pour compte de tiers n°101 Eclairage public	0.00 €	0.00 €	0.00 €	100 000.00 €
TOTAL R 4582101 : Opération pour compte de tiers n *101 Eclairage public	0.00€	0.00€	0.00 €	100 000.00 €
R-4582102 : Opération pour compte de tiers n°102 - Eaux pluviales	0.00€	0.00 €	0.00 €	165 000.00 €
TOTAL R 4582102 : Opération pour compte de tiers n *102 - Eaux pluviales	0.00€	0.00 €	0.00€	165 000.00 €
Total INVESTISSEMENT	13 200.00 €	532 200.00 €	14 000.00 €	533 000.00 €
Total Général	519 000.00 €		519 000.00	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la Décision Modificative n°1-2025 du Budget principal.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération,

- après transmission en Préfecture le 13 / 1/2025
- et mise en ligne sur le site internet de la Commune le 13 /10 / 2025

La présente délibération qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la commune de Beauvallon, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Pour extrait conforme.

A Beauvallon,

Le Maire, Bernard RIPOOHE Certifiée exécutoire et transmise en Préfecture le 13/10/2025 026-212600423-20251007-D202541-DE Mise en ligne sur le site internet le 13/10/2025

(7) Ш

m